



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépendance

Question écrite n° 130968

Texte de la question

M. Michel Havard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité de mieux prévenir la dépendance des personnes âgées. Actuellement, on estime à plus de 800 000 le nombre de personnes dépendantes en France. Plus de deux personnes dépendantes sur trois sont des femmes. En 2040, la France comptera 1,2 million de personnes âgées dépendantes, soit 50 % de plus qu'en 2010. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la prévalence est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes. Face à ce phénomène, lié au vieillissement de la population, un bilan gérontologique peut être réalisé en établissement pour évaluer les ressources physiques et psychiques dont dispose la personne âgée. Il est effectué sur plusieurs jours par l'équipe de soin et le médecin coordonnateur. Il permet une préparation des orientations possibles à envisager dans le temps, soit à domicile, soit en hébergement alternatif, soit en établissement en évitant toute cassure du cadre de vie. Néanmoins, si nous voulons prévenir plus précocement et plus efficacement la dépendance et mieux maîtriser le coût global de sa prise en charge par la collectivité, nous devons réfléchir à la généralisation et à l'adaptation des outils d'évaluation de la dépendance. La mise en place généralisée d'une évaluation gérontologique standardisée de premier niveau à domicile, à partir de 75 ans par exemple, pourrait permettre, de l'avis d'un grand nombre d'acteurs du secteur médical, une prise en charge médico-sociale plus précoce et plus efficace des personnes les plus vulnérables et donc, à terme, une économie sensible pour la collectivité. Cette évaluation gérontologique standardisée de premier niveau pourrait bien entendu être complétée, le cas échéant, en établissement hospitalier par une consultation gérontologique plus poussée. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion sur l'opportunité d'une extension, à budget constant pour l'assurance-maladie, du bilan gérontologique et notamment de l'évaluation gérontologique standardisée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Havard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130968

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2400

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)